

352



# FRANCE. — XVII<sup>E</sup> ET XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

---

MODES FRANÇAISES. — US ET COUTUMES.  
L'HABILLEMENT DU ROI. — LA ROBE DE CHAMBRE. — LE BONNET.

1	3	4	5	6	7
2					8
9	10	11		12	13

N<sup>o</sup> 9.  
François-Louis de Bourbon, prince de Conti, 1695.

N<sup>o</sup> 10.  
*Abbé en soutane.*

N<sup>o</sup> 11.  
Jean-François-Paul de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, 1696.

N<sup>o</sup> 12.  
Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine.

N<sup>o</sup> 13.  
Charlotte, landgravine de Hesse-Cassel, reine de Danemark.

N<sup>o</sup> 4.  
*Homme de qualité en robe de chambre.*

N<sup>o</sup> 5.  
*Monsieur le Noble, 1695.*

N<sup>os</sup> 1, 2, 3, 6, 7 et 8.  
Bonnets d'intérieur à l'usage des hommes; dix-septième et dix-huitième siècle.

La Bruyère en parlant des grands de son temps, de leur attitude à l'église, tournant le dos à l'autel, vers leur roi, « à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqués, » montre jusqu'où s'étendait le prestige de Louis XIV qui, pendant quarante années, de 1660 à 1700, fit de Versailles une cour dont l'éclat n'avait pas d'égal en Europe, et dont il était le parangon. Parmi les exemples donnés par le roi à la foule des grands seigneurs dont il était entouré, relativement aux choses du costume et même de la toilette, il y en avait de deux sortes. L'élève de Colbert, protecteur de nos industries nationales, donnait le ton de la mode en adoptant tel drap, telle dentelle, telle soierie, tel passement. Cette protection fut si efficace que non seulement elle soutint en France des industries qui s'y fondaient, mais qu'elle les y rendit prospères, grâce aux exportations qui résultèrent de l'extension du goût français en Europe. L'autre genre d'exemples donnés par le roi, qui paraît leur avoir attaché un intérêt non inférieur à l'intérêt national, concernait les choses du cérémonial dont la minutieuse observation avait pour témoins les plus grands seigneurs du royaume et la foule des courtisans, le plus titré des princes présents y mettant parfois la main.

Nous n'avons point à étudier le rituel de ce cérémonial quotidien qui débute avec le réveil du roi, à l'heure qu'il a dite la veille en se couchant (huit heures et demie ordinairement), par la réception dans son alcôve et lorsqu'il est encore au lit, des princes qui lui sont proches, des fonctionnaires spéciaux et de certaines personnes autorisées ; relatons seulement que c'est devant cette première assistance que le roi sort du lit, chausse ses mules, prend la robe de chambre, et franchit la balustré (la clôture de l'alcôve) pour venir s'asseoir en la chambre sur le fauteuil où il doit être habillé. C'est à ce moment précis qu'il fait *petit-jour* chez le roi et que commence le *petit-lever* ; c'est l'instant de la *première entrée*, de ceux y ayant droit par leurs charges et de ceux qui ont un *brevet d'entrée*.

Le roi est en bonnet de nuit, en robe de chambre, en pantoufles. On le décoiffe, on le peigne ; il se peigne lui-même. (Louis XIV qui avait eu une fort belle chevelure, et ne prit perruque qu'à l'âge de trente-cinq ans, ne voulut jamais avoir la tête rasée, comme on le faisait communément ; on composait pour lui des perruques avec des jours où étaient passées les mèches de ses cheveux.) Un valet, pendant tout le temps de la toilette et de l'habillement, tient en main un miroir devant le souverain.

Le roi étant peigné, on lui met la *perruque de son lever*, plus courte que celles qu'il porte le reste du jour ; puis on passe à la première partie de l'habillement. D'abord les chaussons et leurs jarretières (caleçons ou bas de dessous), ensuite le haut-de-chausses où sont attachés les bas de soie, les bas d'estame, ou les bas foulés, selon la saison ; on chausse les souliers, dont ordinairement les boucles sont de diamants ; le roi attache lui-même les jarretières, aussi à boucles de diamants. Ici, une collation légère : un pain, un bouillon, un verre de vin et d'eau. Le roi est encore en robe de chambre, et depuis le commencement de l'habillement, les huissiers qui gardent la porte ont admis les cardinaux, les archevêques, les évêques, le nonce, les ambassadeurs, les ducs et pairs, etc., qui sont venus y gratter. C'est seulement après la collation que l'on ôte au roi sa robe de chambre, sa camisole de nuit, et que se fait l'enlèvement des reliques qu'il porte (la nuit à l'aide d'un cordon passé en écharpe, le jour en des *bourserons*), avant de procéder au changement de la chemise. On la présente au roi, couverte d'un taffetas bleu, et celui qui remplit cet office est toujours le plus haut prince présent ; il est utile de noter que, pour cette présentation et celles du même genre, le seigneur qui s'en acquitte a toujours les mains nues, car chaque fois il donne à garder à quelque valet de chambre son chapeau, ses gants et sa canne. La chemise de nuit ayant été retirée, celle de jour, chauffée au besoin, ayant été passée à l'abri du paravent formé par la robe de chambre tenue par les valets, le haut-de-chausses étant relevé et fixé, le roi prend parfois une camisole ; puis on agrafe le ceinturon et l'épée, on passe la veste sur laquelle Louis XIV faisait mettre en écharpe le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit ; enfin on met le justaucorps.

Le tour de la cravate est venu : on présente au roi une corbeille où il s'en trouve plusieurs, préparées avec des rubans quand il y en a. La cravate désignée est passée à son cou ; il se la noue lui-même. Puis on lui passe l'habit de la veille pour qu'il en vide les poches dans celles de l'habit qu'il prend. Les mouchoirs sont aussi l'objet d'un choix ; on en pré-

sente de trois sortes de façons sur une espèce de soucoupe ovale en vermeil, nommée *salve* (*sale*, selon Saint-Simon). Le roi prend un ou deux mouchoirs.

C'est après l'audience qui suit, donnée au nonce, aux ambassadeurs, etc., que le roi passe dans son cabinet, y prend sa montre et les reliques qui y ont été apportées et s'affuble de sa perruque ordinaire. C'est là encore que le maître de la garde-robe est averti des choses dont il faut se pourvoir pour l'après-dînée, comme bottes, bottines, casaque, surtout, manchon, etc. Si dès le matin le roi s'habille pour aller tirer ou pour aller à la chasse, il prend sa canne ou un fouet. S. M. part d'ordinaire dans son carrosse et trouve les chevaux de selle au rendez-vous.

Les porte-manteaux, outre le manteau du roi qu'ils portent et tiennent à sa disposition, ont la garde des hardes que le roi quitte et reprend ses gants, son chapeau, son manchon, sa canne. Ils ont aussi en certains cas la garde de l'épée que le roi quitte dès qu'il a les éperons ; autrement elle est portée par l'écuyer du jour.

Au retour de la chasse ou de la promenade, a lieu le débotté, s'il y a lieu, et un changement d'habit. Le roi se déshabille et s'habille encore de nouveau, soit qu'il ait été jouer à la paume, soit qu'il se soit baigné en rivière ou en chambre. Il change plusieurs fois de perruque, pour la messe, après le dîner, après le retour de la chasse ou de la promenade, pour le souper, etc.

Le coucher est naturellement l'envers de ce qui s'est passé le matin. Lorsque le roi vient dans sa chambre pour le *grand-coucher*, l'assistance est nombreuse et de la même qualité qu'on l'a vue à la première entrée. La chemise de nuit lui est présentée comme l'a été celle de jour. Le bougeoir du roi à deux branches (celui de la reine, celui du dauphin, n'ont qu'une bobèche) y est tenu, d'abord par l'aumônier, pendant la prière, puis, sur la désignation du souverain, par un des princes présents, ou par un seigneur étranger auquel on veut faire honneur. Au *petit-coucher* n'assistent plus que ceux qui peuvent entrer le matin, le roi étant encore au lit, et quelques particuliers auxquels cette grâce spéciale est accordée. C'est alors que le barbier fait son œuvre ; le roi étant assis sur un pliant, un valet de chambre tient le miroir, un autre le flambeau. On apporte sur la *salve* un bonnet et deux mouchoirs de nuit unis et sans dentelle. La serviette dont le roi s'essuie les mains et le visage, mouillée seulement par un côté, l'autre servant à s'essuyer, est présentée entre deux assiettes de vermeil par un prince du sang ou le plus grand seigneur présent. Enfin, congé est donné aux assistants.

Nous avons passé sous silence les cérémonies que comportaient l'habillement et le déshabillé de Louis XIV. A chaque fois qu'il y avait un changement d'habit dans le cours de la journée, ces mêmes cérémonies recommençaient. Ces us et coutumes, imités à l'envi par les courtisans, étaient d'une complication si réglée, qu'il est difficile d'admettre que Molière n'y ait pas songé, lorsqu'il faisait habiller en cadence son illustre mamamouchi, M. Jourdain.



FRANCE XVII-XVIII<sup>E</sup> S<sup>CL</sup>E

FRANCE XVII-XVIII<sup>TH</sup> CENT

FRANKREICH XVII-XVIII<sup>TES</sup> JAHR<sup>T</sup>



IMP FIRMIN DIDOT et C<sup>o</sup> PARIS

Vallet lith.

C'est aussi par l'exemple du roi que se propagèrent les réceptions de la matinée, où la robe de chambre avec la perruque courte du matin ou le bonnet étaient de grand ton. La robe de chambre était un vêtement d'apparat, d'étoffe luxueuse, brodée d'or et d'argent, plus ou moins chaude selon la saison. Quant au bonnet, il était indispensable à défaut de la perruque; la chevelure étant entièrement rasée, la tête dans sa nudité n'était pas présentable; au surplus, depuis les *perruques à calottes*, véritables bonnets, en usage du temps de Louis XIII, les hommes avaient pris l'habitude d'avoir toujours la tête chaudement couverte; à une époque où les lourdes perruques in-folio causaient à la tête une transpiration telle qu'on ne les pouvait porter qu'en mettant en dessous une calotte de serge ou de toile, on dut plus que jamais adopter une coiffure garnissant suffisamment le chef dénudé. On prit donc des bonnets, plus ou moins légers; on les fit de toile, de soie, de velours, il y en eut de ouatés et de fourrés. Cet objet indispensable devint un objet de luxe, que l'on ornait de broderies, souvent des plus riches et des plus compliquées. L'usage en était tellement entré dans les mœurs qu'au dix-septième comme au dix-huitième siècle la fiancée brodait le bonnet de mariage de son futur époux. On en usait de même à l'étranger; notre n° 3 est un bonnet de mariage vénitien du dix-huitième siècle, couvert d'emblèmes où l'amour couronné a pour pendant le symbole de la paternité, le pélican. Le n° 8 où se répètent des cœurs couplés est aussi un bonnet emblématique, brodé par des mains attentives.

Nous avons décrit les caractères généraux du costume masculin de la fin du dix-septième siècle (planche ayant pour signe le Masque) et nous ne relèverons ici que les particularités offertes par les variantes que nous reproduisons. Deux des justaucorps, n° 9 et 12, sont galonnés largement, le n° 11 n'est pas passémenté. Le drap des uns et des autres est uni, sans chamarrures. Le n° 9 qui tient la main dans la poche de son haut-de-chausses, découvre une culotte lacée sur le côté. Ce même seigneur porte le cordon bleu sur sa veste et non par-dessus son justaucorps, ce qui est une imitation de la manière dont Louis XIV le portait habituellement, au rapport de Dangeau, excepté en cérémonie. Le duc du Maine, n° 13, a aussi le cordon bleu sous le justaucorps. Ce dernier a le manchon d'hiver, suspendu à la ceinture par le ruban appelé *passer-caille*. « Il y avait alors, dit M. Quicherat, une sorte d'air d'opéra très en vogue, qui était composé d'un rythme espagnol et qu'on appelait *passer-caille*. Le nom de passer-caille fut donné au cordon qui servait à suspendre le manchon. »

L'abbé, drapé dans un long manteau à petit collet, est un de ces élégants que l'on rencontrait dans les hautes sociétés; il a de riches manchettes, des souliers enrubannés, hauts sur talons, les bas rouges du monsignore; cet *abbé perruquet* est sans doute du rang de ces abbés de haute naissance qui vivaient dans le monde, ayant le cardinalat pour point de mire.

La reine de Danemark (n° 13) porte un costume enrichi de dentelles, qui est, sans contredit, de la meilleure manière de ceux mis à la mode sous le règne de M<sup>me</sup> de Maintenon. Les hautes garnitures plissées de la jupe, en dentelles d'or et d'argent, constituent le falbala originaire, tel que Langlée l'avait d'abord imaginé, et avant qu'on y introduisît les ornements brodés qui, groupant des dentelles moins hautes, reçurent le nom de pretintailles. Cette dame a encore des dentelles à son manteau troussé; son casaquin en est bordé, ainsi que sa

*gourgandine* (le corset entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet (Boursault); ses engageantes, sa fontange en sont également faites. Elle porte le manchon enrubanné, plus que jamais à la mode à la fin du dix-septième siècle. Telle qu'elle est, avec son visage parsemé de nombreuses mouches, cette reine étrangère nous paraît offrir une représentation de ce que devait être la *Grande Pandore*, la poupée modèle qu'il était d'usage d'habiller à l'hôtel de Rambouillet, et dont on envoyait des copies à Vienne, en Italie, en Angleterre, en même temps que le modèle pour le déshabillé, la *Petite Pandore*. La guerre n'empêchait pas la circulation de ces poupées de quatre pieds; lorsque les ports anglais étaient bloqués, elles y entraient par permission spéciale.

Les renseignements donnés sur l'habillement du roi proviennent de l'*État de la France de 1702*. On ne les trouve pas dans les éditions précédentes; c'est le sieur Trabouillet qui, succédant au fondateur Besongne, introduisit cette année-là et pour la première fois, à la suite du chapitre de la chambre, ce *Détail de toutes les fonctions qui se font à la chambre du roy autour de Sa Majesté, par qui et à quel moment elles sont faites, où est expliqué l'ordre du lever et du coucher du roy*. Rien de plus authentique que ce travail dédié et soumis au roi lui-même.

(Les nos 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 13, sont tirés du beau recueil finement enluminé que M. Ovigneur, de Lille, a bien voulu nous communiquer. Ces figures sont signées des noms de Berey, Trouvain, Bonnart et Mariette.

Les nos 1, 2, 3, 6, 7 et 8, figuraient en nature au Musée historique du Costume, lors de l'Exposition organisée à Paris par l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, en 1874. MM. le baron de Schwiter, Cornu, Jubinal, Pascal, etc., y avaient exposé des spécimens variés de ce genre. Le n° 8, d'origine vénitienne, appartient à M. le baron Davillier.)

